60e ANNEE. — N° 54 VENDREDI 7 MAI 1920.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	75 cent.
RÉCLAMES 3e page (— d° —)	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La prochaine conférence de Spa. Des précautions préliminaires indispensables. — La grève générale. En dépit des efforts des meneurs, la tendance reste à l'amélioration. — La contre-offensive polonaise.

Dernières nouvelles de la grève : la C. G. T., sentant l'échec, voudrait causer !

L'Allemagne doit venir à Spa avec la parfaite intention de s'incliner devant le traité de Versailles. Lloyd George a été catégorique sur ce point. Les Germains doivent donc arriver avec des propositions nettes attestant leur volonté de solder leur dette.

Les vaincus seront-ils en état de prendre cet engagement. Font-ils le nécessaire dans ce but ? Cela paraît douteux.

Le ministre Wirth affirme bien que les impôts votés témoignent d'un effort fiscal *kolossal*, 28 milliards s. v. p. !... malheureusement les dits impôts ne rentrent pas. Les recettes n'existent que sur le papier. La chose est certifiée par le rédacteur économique du *Berliner Tageblatt* :

« Une foule de nouveaux impôts, qui doivent rapporter des milliards, ont été votés par l'Assemblée nationale pendant la période Erzberger ; mais la technique fiscale n'a pas pu suivre, même dans la plus modeste mesure, la marche de ceux qui font les impôts. Parmi les grands impôts directs, qui doivent être perçus individuellement, aucun n'a encore été recouvré ni ne se trouve mûr pour le recouvrement. De même le nouvel impôt sur le revenu est encore très loin d'être au point en ce qui concerne la technique fiscale ; on est obligé de le prélever d'après les rôles qui ont été dressés l'an dernier pour les anciens impôts sur le revenu que percevaient les différents Etats, et la véritable taxation de 1920 ne pourra être établie que rétroactivement, en 1921... Dans ces derniers temps, il est devenu très douteux que le programme Erzberger, en ce qui touche l'administration et la perception des impôts, puisse être réalisé de quelque façon que ce soit. »

Il est bon d'ajouter que le même ministre Wirth a fixé à 15 milliards environ le déficit annuel des chemins de fer et des P. T. T.

Il est donc certain que du côté *recettes*, la perspective est peu rassurante pour les vaincus.

La réalité est aggravée par l'excès des dépenses.

Berlin prévoit encore 4 milliards 1/2 pour les budgets de la guerre et de la marine — plus qu'en temps de paix, avant 1914 !... — Par contre, les vaincus prévoient seulement 5 milliards pour payer les réparations de la guerre.

Qui pourrait croire qu'un pareil budget assurera le respect des engagements pris à Vesailles ?

Le *Temps* observe avec raison :

« A regarder la gestion financière de l'Allemagne, on a l'impression que tout pèche par la base. Chacun de ceux qui la dirigent ou l'exploitent continue à penser comme il pensait avant la guerre. Le fisc entasse des projets d'impôts sans se douter qu'il faudrait réformer toute l'organisation économique du pays. Les militaires s'imaginent toujours que la prochaine guerre payera.

Si l'on veut causer utilement à Spa, il faut que tout cela change. »

MM. Millerand et Lloyd George ont promis d'y veiller.

***

La grève générale a échoué. Le fait est incontestable. Mais il y a dans les ports et dans les mines un arrêt qui, pour n'être pas général, cause un mal inouï au pays. La C. G. T. s'efforce encore de mettre à profit le flottement signalé en maints endroits pour entraîner les indécis. Nos bons extrémistes espèrent toujours mener à bien leur entreprise de démolition nationale dont le bénéfice serait pour ceux qui, hier, ravageaient nos provinces et saccageaient nos usines.

Les meneurs de la C. G. T. accroissent leur effort en dissimulant leur criminel dessein sous de mensongers prétextes : ils se déclarent effrayés de nos charges financières ! C'est, sans doute, pour relever notre crédit que les agitateurs s'efforcent de consommer la ruine de nos industries.

« La C. G. T. écrit notre confrère des *Débats*, fulmine contre la vie chère et se vante d'avoir des solutions pour en conjurer l'effrayante progression. La solution est-elle d'arrêter les transports, la force motrice, le ravitaillement ? Si le paysan demain faisait ce qu'on demande aux ouvriers de faire et ce qu'ils ont déjà fait trop souvent, s'il se croisait les bras tout en réclamant un accroissement de bien-être, la question sociale serait vite résolue pour le monde en général et pour chacun de nous en particulier. Elle serait résolue comme elle l'est dans les solitudes glacées de la lune.

Est-ce trop présumer du bon sens ouvrier que de le croire capable de comprendre des vérités aussi simples ? Et est-ce trop demander d'autre part au gouvernement que de compter sur lui pour assurer la liberté du travail à tous ceux qui comprennent leur devoir et que la terreur syndicaliste empêche de l'accomplir ? De la réponse à cette dernière question dépend, non pas l'insuccès de la tentative de grève générale, qui ne fait guère de doute, mais sa durée. »

La liberté du travail doit être complète. A cette condition le mouvement sera rapidement étouffé, car nombreux sont les travailleurs consciencieux qui ne veulent pas prêter la main à une entreprise révolutionnaire ; nombreux sont les volontaires qui offrent leur concours pour assurer la continuation de la vie matérielle et économique de la France.

C'est un devoir pour chacun de nous, d'apporter son concours à ceux qui luttent pour assurer la résurrection économique de la France.

Tous les bons citoyens doivent se grouper. Ce qui fait la force des meneurs dit le Comité Dupleix, c'est leur volonté d'agir et de troubler l'ordre. Ayons, de notre côté, la même décision, non pour résister passivement et nous plaindre stérilement, mais pour mettre notre volonté d'agir au service de la liberté et de l'ordre. Il ne faudra pas grand temps pour en finir une bonne fois avec les fauteurs de désorganisation sociale,... le bolchevisme sera abattu, il sera temps de reconstituer l'Est de l'Europe conformément aux vœux de la majorité.

Pas d'intransigeance malencontreuse au moment où semble sonner l'heure d'une évolution heureuse !...

***

Dernière heure. — Les dernières nouvelles de la grève générale sont très rassurantes :

Chez les cheminots le mouvement est en décroissance. Les rentrées sont de plus en plus nombreuses. Sur l'Etat, par exemple, qui fut le plus atteint, il y avait à peine, hier, 10 0/0 de chômeurs.

C'est l'échec total.

Chez les dockeurs, les inscrits maritimes et les mineurs il y a toujours du flottement avec tendance marquée à l'amélioration.

La C. G. T., qui prévoit l'échec final, cherche à entrer en pourparlers avec le Gouvernement. Le *Journal du Peuple*, organe extrémiste, écrit : Il n'y aurait aucun inconvénient, aucune humiliation, AU CONTRAIRE (*sic*), à ce que les parties s'abouchent... »

En bon français, cela s'écrit : *capitulation*.

Sans être intransigeant à l'excès, le Gouvernement doit faire preuve d'une fermeté nécessaire. M. Jouhaux espérait *dicter* ses conditions. Il serait excessif que M. Millerand ne parlât pas en maître à des gens qui ont fait tous leurs efforts pour amener l'effondrement du pays,... et qui arborent le drapeau blanc simplement parce qu'ils se reconnaissent impuissants à imposer le drapeau rouge à la nation !

A. C.

INFORMATIONS

Les grèves

Sur les divers réseaux, la situation est satisfaisante dans son ensemble. Des trains sont supprimés, le service des transports est assuré.

Sur le P. O. notamment, 332 trains de marchandises ont circulé mardi. Sur le Nord et l'Est, la situation est normale.

On constate de nombreuses rentrées à Marseille. Sur le Midi, le service des trains est assuré par de nombreux volontaires et par des agents retraités.

Des sanctions

Des mesures disciplinaires ont été prises pour entrave au travail contre des grévistes. La police a procédé à l'arrestation de l'ouvrier Pinaud, demeurant à Bobigny. A Rodez, la police a procédé à des perquisitions chez un agitateur nommé Verdier, contre lequel un mandat d'arrêt est lancé. Un membre du Conseil Fédéral des cheminots du réseau de l'Etat, nommé Sirolle a été arrêté à Paris.

Des attentats

Plusieurs actes de sabotage ont été constatés. On signale également des attentats commis par des individus qui on jeté de grosses pierres dans la direction du mécanicien au passage d'un train de voyageurs allant sur Paris St-Lazare.

Un marocain a été arrêté à Ermont : cet individu avait tiré des coups de révolver sur le mécanicien d'un train. Un nommé Coolus, à Portes-les-Valences a tiré un coup de révolver contre l'aiguilleur. Il a été arrêté et écroué.

La situation est satisfaisante dit M. Le Trocquer

M. Millerand a conféré mercredi matin, comme il le fait d'ailleurs tous les jours, avec M. Steeg, M. Le Trocquer et les directeurs des grands réseaux ferrés.

A l'issue de cette délibération, le ministre des Travaux publics a déclaré au « Temps » que la situation reste toujours excellente sur les chemins de fer où les rentrées ne cessent de s'accentuer. Sur les réseaux, la grève peut être considérée comme terminée.

Dans les mines, les travailleurs des centres importants du Nord et du Pas-de-Calais étaient au travail mercredi matin.

Au point de vue dockers, toutes les manutentions essentielles sont assurées dans les ports. Quant aux services maritimes, tous les départs prévus à notre programme, établi suivant un ordre d'urgence, ont pu être effectués.

Le ravitaillement de Paris

Au sous-secrétariat du ravitaillement, on déclare que la situation actuelle est excellente, aussi n'envisage-t-on pas encore la nécessité de recourir aux mesures qui furent arrêtées lors de la dernière grève des cheminots, prévoyant la réquisition des moyens de transports de toute nature.

En effet, les approvisionnements arrivent à Paris journellement, suffisant pour la consommation ; on peut ainsi maintenir intacts les stocks de prévoyance existant en magasin, lesquels permettent le ravitaillement de la capitale pendant une durée de trois semaines.

Les poursuites contre les libertaires

M. Jousselin vient de renvoyer devant la police correctionnelle pour provocation de militaires à la désobéissance, les meneurs anarchistes Rapin, dit Loréal ; Julien Content et Journée, du journal « Le Libertaire », auteurs et complices d'un article paru en février, adressé aux soldats de la classe 18.

Les victimes du devoir

Le préfet de police, accompagné du directeur de la police municipale, s'est rendu dans plusieurs hôpitaux de Paris, où sont soignés le brigadier Baudot et les gardiens de la paix Richard, Trouppe et Lépinier, grièvement blessés le 1er mai, et leur a remis, au nom du gouvernement, des médailles de vermeil et d'argent.

La grève des mineurs

Les dépêches sur la grève des mineurs signalent que le chômage s'est accentué mardi matin dans le bassin des Bouches-du-Rhône.

A Saint-Etienne, la situation ne comporte d'autre modification que l'entrée en ligne d'un grand nombre de mineurs.

Dans le Nord, le Pas-de-Calais et Bruay, travail normal. A Blanzy, 20 0/0 de descentes de plus qu'hier ; en tout, 30 0/0 de travailleurs.

A Albi et Carmaux, chômage complet.

A Blanc-Champagnac on travaille.

La grève est totale dans le bassin de l'Allier.

A Saint-Etienne, les mineurs ont voté un ordre du jour approuvant et soutenant les cheminots et acclamant la grève générale et la C. G. T.

A Montceau-les-Mines, on compte sur 7.700 mineurs, 2.500 travailleurs de jour qui n'ont pas cessé de travailler, mais le chômage est général chez les mineurs du fond.

La Reichswehr réoccupe Dusseldorff

Dusseldorff est occupé par 800 hommes de la reichwehr, 800 hommes de la police de sûreté, 5 automobiles blindées et un train blindé. La police locale a reçu l'ordre de remettre ses armes.

La ville est calme, mais la situation est tendue.

L'accord russo-japonais en Sibérie

Le gouvernement provisoire de Viadivostock a publié un décret d'amnistie générale et un accord signé entre Russes et Japonais dont voici les lignes principales :

Cessation des hostilités de part et d'autre ; retrait des troupes russes à 30 kilomètres de chaque côté des chemins de fer Oussouri et Soutchang ; maintien de l'ordre par une milice armée, aucun déplacement des unités russes sans entente préalable avec les Japonais et jamais pour Sakhaline et la Transbaïkalie ; occupation des casernes par les Japonais jusqu'à leur évacuation de Sibérie.

Permission pour les soldats de la classe 20 dirigés sur le Rhin

Le *Journal Officiel* publie la circulaire suivante :

Les jeunes soldats de la classe 1920 qui seront dirigés sur l'armée du Rhin, au cours du premier semestre 1920, devront en principe bénéficié avant leur départ d'une permission de dix jours.

Ceux qui n'auront pu obtenir la permission susvisée seront signalés à leur nouveau chef de l'armée du Rhin. Le rappel leur en sera fait. Ils bénéficieront donc d'une permission de vingt jours au cours du deuxième semestre 1920.

Profiteurs de guerre condamnés à Paris

La première Chambre correctionnelle a condamné pour dissimulation de bénéfices, deux commerçants : le premier à 15 jours de prison et 100 francs d'amende ; le second à 10.000 francs d'amende.

Au cours des années 1916, 1917 et 1918 ces négociants avaient réalisé 443.430 fr. de bénéfices, ils n'avaient déclaré que 22.400 fr. Ils ont en outre été condamnés à verser 50 pour cent en plus des droits qu'ils auraient dû payer.

CHRONIQUE LOCALE

Après le Conseil général

La session du Conseil général est close. Les élus cantonaux ont paru, au cours de cette session, résolus à appliquer une politique d'économies, de réfréner le plus possible les dépenses superflues et souvent injustifiées.

Ce premier souci du Conseil général s'est traduit par un vœu tendant à la suppression de toutes les fonctions inutiles.

C'est très bien. Mais le contribuable aurait aimé que fussent énumérées ces fonctions. Car s'il est toujours facile de prêcher les économies, de demander la suppression ou la réduction des fonctionnaires, il est arrivé presque toujours que ces fonctionnaires étaient considérés comme indispensables au moment même où leur suppression allait être un fait accompli.

Déjà, un pas a été fait dans cette voie. L'assemblée départementale a décidé la réduction de moitié des agents-voyers de canton. Cette mesure n'a pas été, évidemment, prise à la légère et elle est très heureuse car elle réalise une économie très importante, plus de 100.000 francs !

Mais n'y a-t-il que dans cette catégorie d'agents cantonaux que l'on peut opérer une razzia ?

Si l'on cherchait bien de ci, de là, dans les soins et recoins des bureaux départementaux, on trouverait des employés dont la fonction n'a été créée que pour leur permettre de manger un morceau de la miche budgétaire.

Nous ne voulons même pas parler du bureau permanent et de sa séquelle de contrôleurs. Il y a beau temps que la preuve est faite que la plupart de tous ces messieurs ne sont utiles à rien, rien, rien !

Mais il y a aussi beaucoup trop d'employés temporaires, c'est-à-dire, comme l'indique le mot, pour un temps : seulement ce temps peut signifier jusqu'à la retraite.

De plus, il aurait été intéressant que le Conseil général portât ses investigations sur les dépenses intérieures des bâtiments départementaux, réfection, entretien, etc., etc.

Là, dit-on, c'est la bouteille à l'encre : nous le croyons sans peine. Raison de plus pour essayer de nettoyer la bouteille.

Il faut espérer que le Conseil général ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Il a commencé, — oh ! timidement — à demander quelques explications sur divers comptes. Il doit poursuivre cette tâche. Le contribuable lui en saura gré. Que toute gestion soit examinée et épurée. Ainsi on réalisera des économies avec lesquelles, sans faire de largesses, on pourra donner satisfaction aux demandes justes d'augmentation de traitement en faveur des modestes agents comme les cantonniers auxquels on va demander plus d'efforts, plus de travail pour mettre en état notre réseau vicinal.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Faure Jules : bon sous-officier. Grièvement blessé le 13 septembre 1914, près de la ferme Beauséjour. Mort pour la France le 14 septembre, des suites de ses blessures. A été cité.

Aubrun Fernand : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 9 mai 1915, en se portant à l'assaut des positions ennemies devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Au 7e

M. Bergon, lieutenant de réserve au 59e d'infanterie ; M. Houlié, sous-lieutenant de réserve au 59e d'infanterie dissous, passent au 7e.

Obsèques

Mardi à 4 heures ont été célébrées les obsèques de Mlle Lescale, dont nous avons annoncé le décès dans notre dernier numéro.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de nombreuses couronnes et gerbes de fleurs et a témoigné à la famille ses vives condoléances.

Nous renouvelons à M. Lescale, le dévoué et sympathique vice-président du Conseil de Préfecture, à Mme Lescale, à leur famille et à M. Lescale, notaire, nos bien sincères condoléances.

Syndicat des entrepreneurs

Les membres du Syndicat des entrepreneurs de bâtiments de Cahors sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 9 mai à 10 heures du matin dans la salle de réunion, 26, boulevard Gambetta, 1er étage).

Présence indispensable.

Conseil général

Séance du 4 mai 1920

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. de Monzie.

Etaient présents : MM. de Monzie, Roussilhe, Rey, Ayrolles, Cambornac, Fontanilles, Valat, Tassart, Gélis, Filhol, Jardel, Constant, Bouat, Loubet, Laparra, Coulon, de Lapize, Pradines, Bénech, Orliac, Lacaze, Guilhem, Larnaudie, Delpon.

Un projet est discuté tendant à la réduction des subdivisions cantonales de moitié. Il y a 14 suppressions d'agents-voyers dans les 29 cantons. C'est une économie de 112.000 francs.

M. *Bouat* approuve le projet : mais, dit-il, il voudrait que les agents-voyers qui auront à surveiller deux cantons, puissent exercer leur surveillance avec efficacité. Pour cela, il demande qu'on leur accorde une indemnité pour leur procurer des moyens de circulation. Ce serait une dépense de 58.000 francs, mais le service de surveillance serait certainement assuré.

Le Conseil n'accepte pas ce contre-projet, par 12 voix contre 11, et après 3 scrutins.

M. *Delpon* propose d'approuver le projet de rectification du chemin de grande communication n° 39 sur le territoire de la commune de Gorses. Adopté.

Renvoyé à août un projet de réparation du chemin en aval de Cajarc où s'est produit un éboulement.

M. *Bouat* dépose le vœu suivant : « Le Conseil Général invite l'administration des contributions indirectes à donner à ses agents des instructions, leur permettant d'accorder aux producteurs les plus grandes facilités pour la distillation de leurs produits, notamment en multipliant les ateliers, compte tenu des desiderata des communes et en s'abstenant de prendre à l'égard des bouilleurs des mesures qui paraissent parfois vexatoires et inutiles.

Ce vœu est adopté.

M. *Constant* donne communication du programme de liquidation des chemins vicinaux et tendant à une réduction dans la masse des chemins. Il demande que les communes intéressées soient consultées.

M. *Bénech* donne connaissance des demandes de classement en stations hydrominérales présentées par les communes de Miers, d'Alvignac, ainsi que le classement en station de tourisme présentée par la commune de Rocamadour. Adopté.

M. *Larnaudie* demande que la pêche à la ligne soit autorisée même pendant la période de la fermeture. Le Préfet avisera, mais il déclare qu'il n'est pas partisan de cette autorisation.

M. *Bénech* dépose un vœu demandant que le train de Montauban arrive à Cahors avant le départ du train de Capdenac ou que le départ du train de Capdenac soit retardé. Approuvé.

M. *de Lapize* donne communication du projet relatif à l'extension du réseau téléphonique dans le Lot. Il fait connaître l'établissement d'un ordre de priorité pour la construction de ces lignes. Adopté.

M. *Loubet* proteste contre la non inscription de la ligne Figeac-Lacapelle-Leyme qui, dit-il, avait été inscrite au programme lors de la dernière session du Conseil Général.

Une somme de 480 francs est votée pour réparations à la sous-préfecture de Figeac.

Renvoyé à août un projet d'installation de l'éclairage électrique à la Gendarmerie de Cahors.

Une subvention de 4.166 francs est votée pour l'établissement d'un projet de chemin agricole dans la commune de St-Martin-Labouval.

Un vœu tendant à ce que l'administration des P.-T.-T. relève le prix du loyer de l'immeuble où est installé dans chaque commune le facteur-receveur est adopté.

Un vœu tendant à la rectification du chemin de Laval-de-Cère est voté.

MM. *Lacaze et Orliac* émettent le vœu qu'on mette à l'étude un projet tendant à la suppresion de toutes les fonctions inutiles. Adopté.

M. *Coulon* donne communication d'un projet tendant à la modification de la ligne de tranway de St-Céré-Bretenoux-Biars.

M. de Monzie demande qu'on réserve cette question, et il expose un projet tendant à ce que l'on construise une ligne à voie normale. Ce projet aurait pour but de créer une ligne de Moissac, Cahors, Gramat, St-Céré, Bretenoux

Renvoyé à août.

Sur le crédit de 10.000 francs alloué pour les études d'électrification du département, il y a un reliquat de 4.000 francs environ. Acte est donné.

M. *Cambornac* propose la construction d'un chemin de Rocamadour à l'Ouysse.

M. Constant demande qu'on ajourne ce projet qui sera très onéreux.

M. Orliac soutient le projet : le Conseil décide la nomination d'une Commission composée de MM. Jardel, Lacaze et Delpon pour procéder à une enquête.

M. Valat propose le renvoi à août d'un projet de réfection de la caserne de gendarmerie de Catus.

Les propriétaires de plusieurs casernes de gendarmerie demandent une augmentation du prix du loyer. Ces demandes ne sont pas acceptées et le Conseil prie le Préfet d'inviter l'autorité militaire à être moins exigeante pour les réparations.

M. Bouat donne lecture d'un rapport relatif à une demande de crédit de 1.122 fr. 50 montant des frais exposés pour la création de la Commission de fixation des prix normaux.

Il propose le vote du crédit puisque les dépenses sont faites, mais il proteste contre cette dépense qui devrait incomber au ministère de l'Agriculture.

Adopté.

Une somme de 3.964 fr. 30 est votée pour solder les frais d'impression et de bureau de la Chambre d'agriculture.

Une subvention de 10.000 fr. est accordée à la Coopérative agricole de Sousceyrac.

La pension des retraités départementaux est relevée de 30 francs par mois à titre d'indemnité de vie chère.

Des veuves d'anciens fonctionnaires départementaux demandent une augmentation du secours qui leur est alloué par le département. Ce secours sera augmenté de 20 0/0.

Une augmentation de 1.200 francs est accordée aux concierges des tribunaux de Figeac et de Gourdon.

M. Orliac donne lecture d'une demande du Syndicat des entrepreneurs du bâtiment de Cahors et du Lot, tendant à ce qu'à l'avenir les travaux départementaux soient mis à l'adjudication par lots et par spécialité de métier.

M. Orliac propose d'émettre un vœu en ce sens. M. Lacaze demande que le Conseil général prenne une décision ferme. Approuvé.

M. Larnaudie dépose un vœu tendant à ce qu'une pension soit allouée aux anciens combattants de 70 quand il est reconnu que ceux-ci sont atteints de maladies chroniques contractées pendant la campagne. Adopté.

M. Loubet demande que la construction de la ligne téléphonique Figeac-Lacapelle-Leyme soit inscrite au programme. Adopté.

Un vœu invitant le Préfet à réunir les éléments nécessaires pour dresser un Annuaire départemental est adopté.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 5 mai 1920

La séance est ouverte à 3 heures.

Etaient présents : MM. de Monzie, Jardel, Rey, Ayrolles, Fontanilles, Valat, Tassart, Gélis, Claret, Filhol, Bouat Loubet, Pezet, Laparra, Coulon, Bénech, Pradines, Orliac, Lacaze, Guilhem, Larnaudie, Roussilhe.

M. Lacaze rapporte le projet relatif au statut des cantonniers départementaux qui demandent à bénéficier du statut des cantonniers nationaux au point de vue du salaire.

Le Conseil général décide que l'indemnité de 90 francs de vie chère sera comprise à titre définitif dans le traitement.

M. Larnaudie rapporte la question des autobus. Il y a un dépassement de 45.000 francs pour le paiement des lignes nouvelles.

M. Pradines demande le vote d'une somme de 4.500 fr. pour la création de la ligne d'autobus de Limogne à St-Martin-Labouval.

Cette ligne a été créée il y a quelques jours. Le Conseil général se trouve devant un fait acquis.

M. Loubet proteste. On a créé cette ligne sans l'autorisation du Conseil général. C'est un précédent fâcheux.

Les 4.500 fr. sont votés. On paiera 2.000 francs tout de suite ; les autres 2.500 francs seront payés en août.

M. Lacaze demande qu'un contrôle soit exercé sur le service des autobus. A cet effet, une Commission de six membres du Conseil général est nommée.

Un vœu relatif à l'entretien des chemins vicinaux et demandant que les communes établissent un état des chemins à réparer est adopté.

Divers vœux relatifs aux horaires des trains sont adoptés.

Un crédit de 2.400 francs est alloué en faveur du secrétaire du directeur des Services agricoles.

M. Jardel est désigné comme membre de la Commission de classement des bureaux de tabacs.

Après une très longue discussion, le Conseil décide qu'à dater du 1er juillet 1920, les sages-femmes recevront une indemnité de 40 fr. pour les accouchements des femmes inscrites à l'Assistance publique. Les sages-femmes toucheront en outre l'indemnité kilométrique allouée aux médecins pour le service de l'Assistance publique.

MM. Valat et Coulon sont désignés pour procéder à une enquête au sujet de l'état d'insalubrité de la caserne de gendarmerie de Catus.

M. Coulon donne communication du rapport relatif à l'assistance aux familles nombreuses. Approuvé.

Renvoyé à la session d'août une demande d'augmentation de 500 fr. adressée par M. Fayret, pharmacien à Cahors, pour son travail de vérification des mémoires présentés par les pharmaciens pour le paiement des fournitures pharmaceutiques aux personnes qui sont inscrites à l'Assistance gratuite.

MM. Tassart, Lacaze et Guilhem sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de vérifier les mémoires de l'Assistance médicale gratuite.

MM. Bénech, Jardel, de Lapize, Coulon, Orliac sont désignés pour faire partie d'une Commission qui sera chargée d'étudier la question relative à la création dans le Lot d'un sanatorium pour tuberculeux. M. le docteur Rougier est désigné également pour faire partie de cette Commission.

Renvoyé à la session d'août une demande d'indemnité formée par la Société « le Rallye Negraval », société constituée pour la destruction des sangliers.

Le Conseil approuve le projet relatif à la création d'un laboratoire d'analyses agricoles à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Un crédit de 300 francs est demandé pour frais de tournée en faveur de l'inspecteur départemental des compagnies de sapeurs-pompiers dans le Lot. Renvoyé à la session d'août.

Plusieurs demandes de subvention formées par diverses sociétés sont rejetées.

Le concierge de l'Ancien Evêché a demandé une augmentation de salaire. *M. Lacaze* dit que ce concierge n'est d'aucune utilité et il demande que les logements de l'ancien évêché soient payés par ceux qui les occupent.

La Commission départementale est chargée d'établir le prix de ces loyers.

Un vœu du Syndicat d'initiative tendant à inviter les maires des communes de faire connaître les immeubles et meubles ayant une valeur artistique est adopté.

Le Conseil renvoie à la Commission départementale un vœu tendant à ce que le parc de l'ancien évêché soit cédé à la Ville de Cahors, à charge à la ville de payer les frais d'aménagement.

MM. Bouat et Orliac chargés de rapporter l'importante question de la fixation du prix du pain, déclarent qu'ils n'ont pris aucune décision, laissant aux municipalités le soin de fixer elles mêmes ce prix.

De la discussion qui aurait eu lieu en Commission, il résulterait que le prix du pain aurait pu être fixé à 92 centimes et demi et à 95 centimes le kilo. Mais le Conseil général ne prend aucune décision sur cette question.

M. Lacaze demande des explications au sujet d'une demande d'indemnité de 1.755 francs formée par l'architecte d'arrondissement pour rédaction d'un projet d'aménagement et d'agrandissement des bureaux de la Préfecture, projet non suivi d'exécution.

Renvoyé à la session d'août.

M. Rey donne communication d'un rapport relatif à la mise en l'état des chemins vicinaux qui se sont détériorés pendant la guerre. Acte est donné.

M. Rey fait connaître qu'un crédit de 5.100 francs est alloué à titre de subvention aux comices agricoles du Lot.

Il demande l'approbation de la répartition de ce crédit entre les divers comices agricoles du Lot. Aucune décision n'est prise à ce sujet.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Séance de nuit

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

De nombreux dossiers sont rapportés et tous sont renvoyés à la session d'août.

M. Ayrolles demande la construction d'un chemin dans la commune de Laval-de-Cère et l'inscription de ce chemin au programme.

M. Loubet soutient la demande de M. Ayrolles. Adopté.

Le Conseil vote le crédit nécessité pour l'installation de l'électricité dans l'immeuble de la sous-préfecture de Figeac.

Un secours de 300 francs est alloué à M. Castanet, ancien employé de la Préfecture du Lot.

M. Rey demande que le crédit de 5.100 francs à titre de subvention aux comices agricoles soit réparti entre ces comices. Approuvé.

Dans la séance de l'après-midi, il a été question de la location d'un jardin attenant à l'Ecole normale d'instituteurs pour servir de champ d'expériences agricoles aux élèves de l'Ecole. Une somme de 500 francs est votée pour payer la location de ce jardin qui appartient à l'Hôpital de Cahors.

Le rapport relatif au budget départemental est adopté.

M. Tassart propose d'adresser des félicitations au personnel de la Préfecture qui a bien secondé les conseillers dans leurs travaux et à M. le Préfet.

Et la séance est levée à 10 heures. La session est close.

⁂

M. Rey dépose le vœu suivant :

Le Conseil général, considérant que la crise si grave que la France traverse au point de vue financier, économique et social provient de l'augmentation excessive du coût de la vie par suite de l'insuffisance de la production ;

Considérant que cet état de choses si alarmant ne prendra fin que lorsque l'équilibre sera rétabli entre la production et la consommation, ce qui ne peut être obtenu que par un travail plus intensif et plus méthodique ; que dans ces conditions la réduction brusquée, systématique et générale des heures de travail dans toutes les branches de l'industrie et du commerce a eu des effets désastreux, même en agriculture, bien qu'elle ne lui soit pas imposée, en raison du manque des matières premières et de l'action déprimante sur l'esprit du travailleur agricole qui en ont été la conséquence ;

Emet le vœu :

Que sans revenir sur le principe de la loi de 8 heures, des dérogations soient autorisées, suivant les industries et les circonstances, de manière à permettre l'accroissement de la production et la diminution de la cherté de la vie.

⁂

M. Rey, au nom de la Fédération départementale des Associations agricoles, émet le vœu suivant :

Considérant que les grèves les plus ruineuses sont les grèves des *services publics;*

Qu'elles paralysent toutes les forces de la Nation ;

Que, désastreuses dans leurs effets, elles sont injustifiées dans leurs principes ;

Le Conseil général du Lot émet le vœu :

Que dans le plus bref délai le Gouvernement dépose et le Parlement vote un projet de loi interdisant, avec les sanctions nécessaires, la grève dans les *services publics* exploités par l'Etat ou concédés (Postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer, transports en commun, eau, gaz, électricité, mines, etc.).

⁂

Le Conseil émet le vœu suivant :

Le Conseil général du Lot,

Considérant que les populations du Nord du département ne peuvent utiliser les trains express de la ligne Paris-Toulouse sans payer pour un parcours de 300 kilomètres ;

Que de ce fait ces populations éprouvent de très grandes difficultés pour se rendre au chef-lieu du dtpartement ;

Emet le vœu que les voyageurs de la ligne St-Denis-Martel à Souillac et vice-versa soient autorisés — sans distinction de parcours et sans supplément de prix — à voyager sur tous les trains express de la ligne Paris-Toulouse-Toulouse-Paris.

Et charge M. Bouat de porter ce vœu et de faire les démarches nécessaires auprès de la Cie d'Orléans.

Bal du Cercle

Les membres du Cercle Gambetta sont invités à retirer les cartes d'invitation pour le Bal du 8 mai au Cercle, de 18 h. à 19 h. et à partir de 20 h. 1/2 du soir.

La Commission.

Trespoux-Rassiels

Syndicat agricole.— On nous écrit :

Dimanche, 2 mai, les agriculteurs de la commune de Trespoux-Rassiels, répondant à l'appel de leur dévoué maire, M. Jean Cavalié, se sont rendus en foule à la mairie, dans le but de constituer un syndicat agricole.

M. Planacassagne, membre de la Chambre syndicale départementale d'agriculture, a fait devant ce nombreux auditoire une causerie très goûtée sur le but et le fonctionnement des Syndicats agricoles. Possédant à fond le sujet, il a montré, en un langage clair et précis, que l'union fait la force en agriculture comme en toutes choses, force particulièrement féconde qui permet d'acheter à conditions avantageuses tout ce qu'exige la culture du sol et d'obtenir de la terre un meilleur rendement.

Le syndicat agricole a été constitué séance tenante. Son bureau est composé comme il suit : président, M. Cavalié, maire; vice-président, M. Roux Joseph; secrétaire, M. Fournié Elie; trésorier, M. Malidat Gabriel; assesseurs, MM. Besse Alfred, Décas Edouard, Conquet Antonin et Durand Léon.

Avant de lever la séance, les nouveaux syndicalistes ont décidé de s'affilier à la fédération départementale.

Remerciements et félicitations au sympathique maire, M. Cavalié, qui a provoqué cet acte de solidarité et à M. Planacassagne, qui a apporté à cette réunion le concours de sa parole chaude et persuasive et de sa remarquable compétence pour toutes les questions agricoles.

Limogne

Foire. — La foire de samedi 1er mai quoique favorisée par le temps splendide, n'a pas été très importante. Foirail peu garni. Halle aux grains peu approvisionnée. Voici les cours pratiqués :

Avoine, 40 fr. les 50 kilos ; maïs, 80 fr. ; fèverolles, 60 fr. ; pommes de terre, 25 fr.. le tout l'hectolitre.

Gros bœufs de travail, de 4.500 à 5.000 fr. ; bœufs moyens, de 3.500 à 4.000 fr. ; vaches, de 2.500 à 3.000 fr. ; le tout la paire ; veaux, 5 fr. le kilo ; brebis avec agneaux, de 240 à 260 fr. ; porcelets, de 200 à 300 fr., suivant qualité et grosseur.

Volailles. — Poulets, de 3 fr. 50 à 3 fr. 75; poules, 3 fr. 25, le tout la livre ; œufs 4 fr. la douzaine ; fromages, 1 fr. 80 la douzaine.

Beaucoup de légumes : Artichauts, 0 fr. 75 la pièce ; asperges 2 fr. la botte ; pois, 2 fr. 25 le kilo ; plants de tomates, 1 fr. 50 la douzaine,

Figeac

Fêtes des 5, 6 et 7 juin. — Ces fêtes paraissent s'annoncer comme devant être particulièrement brillantes, chacun y mettant du sien en vue de leur organisation. Les listes de souscription qui circulent en ce moment se couvrent de nombreuses signatures de généreux donateurs, ce qui est un heureux présage pour la pleine réussite de ces réjouissances.

Un programme attrayant et certainement des innovations, dont on nous demande pour l'instant le secret, ne manqueront pas d'attirer dans nos murs de nombreux visiteurs, qui y trouveront les distractions les plus intéressantes et les plus variées.

Nous donnerons sous peu le programme de ces fêtes.

Obsèques. — Hier ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Brugel, médecin à Figeac, décédé à l'âge de 69 ans, après une courte maladie.

M. le docteur Brugel jouissait ici de l'estime et de la sympathie de toute la population figeacoise, dont le nombre imposant qui assistait à ses funérailles en est la meilleure des preuves.

Sur sa tombe des discours ont été prononcés par M. le docteur Estève, au nom du corps médical, M. Laburthe sous-préfet, au nom de l'administration et M. Pérès avocat, au nom des nombreux amis que M. Brugel comptait à Figeac.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Teyssieu

Le Conseil Municipal s'est réuni le dimanche 2 mai sous la présidence de M. Canet, maire. Il a décidé l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Teyssieu morts pour la France. Un modèle présenté par M. Fresquet, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Céré, et qui serait exécuté par M. Bonal, sculpteur à Cagnac, a reçu un accueil très favorable.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

SUR LE RHIN

Nouvelle tendancieuse

De Londres : Le *Daily Chronicle* dit savoir que l'évacuation des nouveaux territoires occupés par les troupes françaises, en conséquence des opérations allemandes dans la Ruhr, est maintenant en voie d'exécution et il est probable que l'évacuation sera terminée à la date où s'ouvrira la Conférence de Spa.

Démenti français

A Paris, au ministère des Affaires Etrangères, on dément catégoriquement la nouvelle qui précède.

⁂

LA GREVE

Pas de changement

La situation sur les réseaux reste stationnaire. Sur le *Nord*, on ne compte plus que 125 grévistes sur 1.500. Sur le *P.-L.-M.* et l'*Est*, aucun changement.

Arrestation de Loriot

Le citoyen Loriot, un des leaders de la fraction extrémiste du parti socialiste, investi par Lénine du titre de représentant des Soviets en Occident, a été arrêté, ce matin, à son domicile et écroué à la Santé, à la disposition de M. Jousselin, juge d'instruction.

Les métallurgistes résistent à l'ordre de grève

La majorité des ouvriers métallurgistes n'ont pas suivi l'ordre de grève qui devait se déclencher ce matin. Dans les grandes usines parisiennes, la situation est normale à peu près partout. A St-Denis, on estime à 10 0/0 seulement le nombre des grévistes. On croit que le mouvement ne durera pas plus de 24 h.

Le Syndicat des métaux

Réunie d'urgence, ce matin, la Commission exécutive des Syndicats des métaux délibère actuellement sur les propositions qu'elle soumettra cet après-midi à l'assemblée générale des grévistes de la métallurgie parisienne. Il est à présumer qu'on se conformera à l'attitude que prendront les métallurgistes aujourd'hui.

⁂

EN RUSSIE

D'Helsingfors : La Grande-Bretagne aurait décidé de différer la reconnaissance de l'Esthonie jusqu'à ce que la Finlande, la Pologne et les autres Etats de la frontière soient arrivés à une entente avec la Russie des Soviets.

COTE D'AZUR. A vendre grandes et petites propriétés, grand Café avec Dancing donnant 70.000 fr. de bénéfices, pour 200.000 fr. Divers Hôtels et Bars. Ecrire : C. SAUTON, ex-c. greffier HYÈRES (Var).

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 mai 1920.

Les affaires ont encore été très actives dans tous les compartiments. Il est certain que les avis des places étrangères demeurent satisfaisants et que les grèves sont interprétées dans un sens optimiste par le monde boursier.

Les Rentes françaises sont toujours bien tenues : le 5 0/0 amortissable libéré a valu 100,75 ; le non libéré 101,20 ; le 3 0/0 56,70 ; le 5 0/0 87,55 ; le 4 0/0 1917, 71,50 et le 1918, 71,15. Crédit National 495. Changes plus tendus.

Fermeté des actions de nos Etablissements de Crédit, Banque de Paris 1845, Union 1655, Mobilier 622.

Valeurs de transports calmes, chemins de fer français peu traités. Navigations faibles en sympathie avec la grève des transports maritimes, Transatlantique 598, Chargeurs 2.600.

Reprise de la Thomson à 1.212.

Cuprifères soutenues, Rio 2.308, Tanganyika très demandée à 162.

Pétrolifères meilleures sur les avis de Londres, Royal Dutch 62.900, Shell 744 et Eagle 645.

Diamantifères et mines d'or soutenues.

REMERCIEMENTS

Monsieur Paul LESCALE, vice-président du Conseil de Préfecture, Madame Paul LESCALE et leurs enfants, Monsieur Louis LESCALE, notaire, et les autres parents ont l'honneur de remercier bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont montré des marques de sympathie, à l'occasion du décès et des obsèques de

Mademoiselle Suzanne LESCALE

Ancienne infirmière militaire
Décorée des Palmes d'or du Service de Santé
Directrice à Limoges du Foyer du Soldat de l'Union Franco-Américaine,

décédée à Limoges le 1er mai 1920, à l'âge de 31 ans.

REMERCIEMENTS

Madame Léon PÉLISSIÉ, née COURBEBAISSE, Monsieur Georges PÉLISSIÉ, Monsieur Pierre PÉLISSIÉ, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Veuve Adrien COURBEBAISSE
Née BRIGE

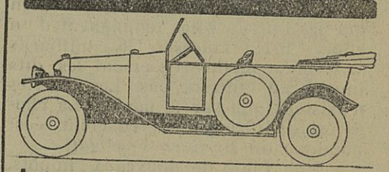

Automobiles André Citroën
LIVRAISON IMMÉDIATE
TOURISME — RENSEIGNEMENTS
LOCATION D'AUTOMOBILES
Huiles « La Semeuse »
BUREAU DÉPARTEMENTAL :
J.-B. NOUYRIT
24, boulevard Gambetta, CAHORS

A vendre Maison à Cahors, faubourg Labarre. Rez-de-chaussée, 1er et 2e étages, très bon état. Prix : 4.000 fr.

A vendre à Labastide-Murat : Maison 6 pièces, à usage de Restaurant et fonds de Charcuterie, écurie, jardin attenant avec arbres fruitiers. Eau à volonté. Très bas prix.

A vendre aux environs de Labastide-Murat, deux Propriétés assez importantes. Terres labourables, bois, prés. Récolte moyenne en foin : 300 quintaux. On peut tenir 50 brebis. Prix modérés avec facilité de paiement.

A vendre dans le canton de Limogne, jolie petite Propriété, attenant la route de Concots à Limogne. Prix : 28.000 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, relativement aux quatre immeubles ci-dessus, s'adresser à M. DELFAU, à Lauzès (Lot), mandataire des vendeurs.

Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives du Temple.

ON ACHÈTE au plus haut prix les **Plumets secs et verts.**

S'adresser : Maison PLAGÈS, 7, rue St-Maurice (en face la Halle) Cahors.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

VI

Louise, à ces mots, leva la tête à son tour, et la mère et la fille demeurèrent un instant face à face, intriguées et pourtant n'osant questionner ni l'une ni l'autre, pressentant bien que très peu de mots les séparaient de l'éclaircissement d'une question qui, pour le moment, ne devait peut-être pas être éclaircie. Cependant, comme Cécile avait plus d'intérêt à tâcher d'apprendre ce qu'elle soupçonnait, que sa mère n'avait de raisons d'essayer de savoir ce qu'elle devinait, ce fut elle qui se risqua :

— Quand un jeune homme est amené dans une maison, sous les prétextes que papa a pris pour implanter Raoul ici, il est évident qu'il y a des idées de mariage dans l'air... L'an dernier, chez Mme Paturin, à la distribution des prix du Cours, les grandes ont joué avec leurs frères, « la Demoiselle à marier ». C'était M. Prudhon, un sociétaire de la Comédie Française qui les avait fait répéter. Et ils jouaient si bien que je ne crois pas qu'au théâtre on puisse jouer mieux... Eh bien ! C'était tout à fait ça ! Raoul c'est le jeune de Luceval... M. Cendrin c'est l'ami qui pousse à la roue... Seulement il ne chante pas, comme l'autre... Et jusqu'à Courdimanche, le contremaître, qui joue le rôle du domestique... Car Mlle Pellegrin l'a entendu qui disait tantôt : Eh bien ! le jour où on mariera Mademoiselle nous ferons une fameuse fête !

Mme Herbelin pâlit. Elle savait ce que serait, pour elle, la fameuse fête et de quelle triste déchéance elle serait suivie. Cécile mariée, c'était elle hors de la maison, jetée à la solitude, à la douleur. Son cœur serré battit à l'étouffer. Mais elle ne se laissa pas détourner de son but par cette pénible impression, et d'une voix un peu tremblante elle dit :

— Te voilà bien moqueuse ! Est-ce qu'il ne te plairait pas, le vicomte Raoul, s'il te demandait en mariage?

— Maman, il m'est difficile de répondre. Certainement Raoul ne me déplairait pas. Mais il me semble que je n'arriverais jamais à le prendre au sérieux. Et je ne crois pas que je pourrais aimer un mari qui ne m'inspirerait pas un peu de respect et peut-être même un peu de crainte. Raoul serait toujours mon camarade, mon égal. Et est-ce qu'il ne faut pas qu'un mari soit, en quelque sorte, le supérieur de sa femme ?

Mme Herbelin tomba dans une profonde rêverie. Les naïves paroles de Cécile n'étaient-elles pas la sagesse même et ne contenaient-elles pas l'explication de sa vie manquée ? Oui, si David s'était montré son maître, au lieu de se faire son serviteur obéissant, elle eût été certainement défendue contre les entraînements auxquels, faute de protection efficace, elle avait cédé. Oui, si elle avait ressenti pour son mari un peu de cette déférence craintive dont parlait sa fille, elle eût hésité avant de l'outrager comme elle l'avait fait. Et qui sait si une virile volonté n'aurait pas modifié ses goûts, ses aspirations et marqué son caractère d'une forte empreinte ? Oui, Raoul Pérignon serait le camarade qui amuse et réjouit, mais non l'époux qui trouble et émeut. Pour que Cécile fût heureuse, il fallait qu'elle aimât, et, grand Dieu ! Mme Herbelin le comprenait bien maintenant, celui qu'une femme devait aimer c'était son mari.

En un instant, elle prit la résolution de tout faire pour que sa fille fût à l'abri du malheur qui l'avait atteinte, elle, et se jura de ne la laisser donner qu'à un homme qu'elle aimerait. Elle vit sa fille qui la regardait avec inquiétude. Elle sourit pour la rassurer et dit :

— Ce que tu viens de m'exprimer est plein de bon sens... Mais ne crois-tu pas qu'une camaraderie puisse se transformer en une affection plus sérieuse ?

— Oh ! Je ne le crois pas, répondit gaiement Cécile. Vois-tu, c'est manqué... Il y a un faux pli... Ça ne reviendra jamais...

— Cependant, tu ne souhaites pas, j'imagine, une passion violente ?

— Pas davantage !... Oh ! non ! Je suis bien peu romanesque !... Tiens ! Veux-tu que je t'explique ce qui me plairait ? Ce serait, par exemple, un homme comme papa, très sérieux, un peu absorbé par ses idées, et qui, en dehors de ses projets et de ses travaux, ne penserait qu'à moi. Voilà ce que j'aimerais !

Un homme comme son père ! Mme Herbelin eut un mouvement de tête attristé et pensa : Que dira-t-elle, si jamais elle apprend que j'ai méconnu si cruellement celui dont elle se fait un modèle ? Elle ne pourra pas comprendre mon aveuglement, et son admiration pour son père lui commandera la haine pour moi. Elle trouvera juste que je sois exclue de la famille. Elle me jugera comme David me juge, et j'aurai à subir, à la fois, la réprobation de mon mari et de ma fille. Elle fit un rapide retour sur elle-même et se demanda ce qui avait pu se passer dans son esprit pour qu'un homme tel qu'Herbelin fût resté incompris par elle. Elle ne se croyait pas inintelligente, et cependant le mérite réel, mais tout moral, de David lui avait échappé. Elle l'avait considéré comme un être inférieur, et méprisé, oui, méprisé complètement. Et c'était, en somme, tant pis pour elle plutôt que pour lui puisqu'il sortait de l'épreuve grandi, fortifié et ennobli, tandis qu'elle...

Cécile la ramena encore une fois à la question :

— Tu es préoccupée, maman, dit-elle : il y a donc vraiment quelque chose ? Tu ferais mieux de me le dire que de me laisser dans l'incertitude. Tu vois que je ne suis pas disposée à me monter la tête, et, dans l'intérêt général, il serait peut-être préférable de couper court à toute démonstration.

Mme Herbelin regarda de nouveau sa fille avec attention :

— Pour être si affirmative, il faut que tu aies réfléchi d'avance à la situation dans laquelle tu pouvais te trouver placée, et, si tu es décidée à ne pas agréer Raoul Pérignon, dans le cas où on te l'offrirait pour mari, est-ce donc que tu en préfères un autre ?

Cécile rougit jusqu'à la racine des cheveux, une anxiété soudaine bouleversa sa physionomie, cependant elle répondit d'une voix ferme :

— Mais pas du tout, maman. D'ailleurs, comment cela pourrait-il être ? Non, je ne suis pas pressée de me marier. Et toi, es-tu donc pressée de me voir partir de la maison ?

A ces mots, qui répondaient si justement à sa douloureuse inquiétude, Mme Herbelin prit sa fille dans ses bras, et, ne pouvant retenir ses larmes, elle dit :

— Oh ! Dieu ! Je voudrais toujours te garder près de moi : tu ne peux savoir quelle sécurité et quelle douceur me donnent ta présence... Reste, chère enfant, reste à mes côtés, et ne t'éloigne de moi que le jour où tu seras sûre d'être heureuse... Ce jour là, j'imposerai silence à mes regrets, afin de ne pas troubler ta joie... Tu comprendras alors seulement combien ta tendresse m'était nécessaire... Je t'aime, va ! Je t'aime tendrement, et point en égoïste. Tu en auras la preuve, et, pour cela, au milieu de tes affections nouvelles, tu me garderas une place dans ton cœur.

Etonnée par cette déclaration à la fois passionnée et énigmatique, Cécile resta silencieuse, cherchant à comprendre le sens caché de ces paroles. Elle y sentait de l'affliction, presque de l'effroi, et en même temps une résolution sincère d'assurer son bonheur.

Elles ne purent pousser plus avant leurs confidences : les fumeurs rentraient dans le salon. Si l'entretien de la mère et de la fille avait duré un quart d'heure de plus seulement, sans doute des éclaicissements définitifs eussent été donnés par l'une et par l'autre. Sans avouer ses fautes, Louise eût ouvert les yeux à sa fille sur le dissentiment conjugal qui allait aboutir à une rupture.

(A suivre).